



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 31
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.018/DC

OBJET : CESSION DU TERRAIN DU BOULODROME SIS 157 ROUTE DE BRIE, DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY ET DES EMPRISES D'UNE FUTURE VENELLE PIETONNE – PARCELLES CADASTREES AV 484, AV 546 ET AV 411 - ABROGE LES DELIBERATIONS N°24.057 ET N°24.058 DU 25 JUIN 2024

SEANCE DU 27/03/2025

LE JEUDI VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : CESSION DU TERRAIN DU BOULODROME SIS 157 ROUTE DE BRIE, DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY ET DES EMPRISES D'UNE FUTURE VENELLE PIETONNE – PARCELLES CADASTREES AV 484, AV 546 ET AV 411 - ABROGE LES DELIBERATIONS N°24.057 ET N°24.058 DU 25 JUIN 2024

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,
VU le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14,

VU la délibération n°24.057/DK du Conseil Municipal de Brunoy du 25 juin 2024 autorisant la cession du terrain de l'ancien boulodrome sis 157 route de Brie au profit de la société CDC HABITAT,

VU la délibération n°24.058/DK du Conseil Municipal de Brunoy du 25 juin 2024 autorisant la cession des pavillons sis 134 et 136 rue de Cercay au profit de la société CDC HABITAT,

VU la délibération n°25.017/C du Conseil Municipal de Brunoy du 27 mars 2025, constatant la désaffectation et prononçant le déclassement du terrain de l'ancien boulodrome sis 157 route de Brie et des emprises de la future venelle piétonne cadastrées AV 484p et AV 411p,

VU l'avis du pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques en date du 27 février 2025 annexé à la présente délibération,

VU le plan établi par Monsieur JOUENNE, géomètre-expert à Draveil le 19 février 2025, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que la SCCV BRUNOY CERCAY s'est substituée à la société CDC HABITAT pour la signature des actes notariés liés à l'opération visée et l'obtention des autorisations d'urbanisme correspondantes,

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : **CESSION DU TERRAIN DU BOULODROME SIS 157 ROUTE DE BRIE, DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY ET DES EMPRISES D'UNE FUTURE VENELLE PIETONNE – PARCELLES CADASTREES AV 484, AV 546 ET AV 411 - ABROGE LES DELIBERATIONS N°24.057 ET N°24.058 DU 25 JUIN 2024**

CONSIDERANT que le projet porté par la SCCV BRUNOY CERCAY s'inscrit dans la reconstitution de l'offre de logements voués à la démolition en lien avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Hautes Mardelles en consistant à réaliser un programme de logements sociaux et en accession sur une partie du tènement foncier propriété de la commune de Brunoy constitué de parties des parcelles AV 484, AV 546 et AV 411, dont deux bâtiments en accession sur le terrain de l'ancien boulodrome sis 157 route de Brie, un bâtiment de logements locatifs sociaux sur les emprises actuelles des pavillons sis 134 et 136 rue de Cerçay, ainsi qu'une venelle piétonne reliant les deux parties de l'opération,

CONSIDERANT que des ajustements liés aux surfaces et aux positionnements des emprises concernées par l'opération nécessitent d'abroger les délibérations susvisées du 25 juin 2024 et qu'il convient d'intégrer à l'opération la cession des emprises de la future venelle piétonne ; l'emprise totale du terrain cédé étant matérialisée sur le plan de géomètre annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que les pavillons sis 134 et 136 rue de Cerçay et leur terrain d'assiette appartiennent au domaine privé de la Commune de Brunoy,

CONSIDERANT que l'ensemble immobilier objet de l'opération portée par la SCCV BRUNOY CERCAY représente une superficie de 4 484 m² issue du tènement foncier constitué de parties des parcelles AV 484, AV 546 et AV 411 comprenant l'ancien terrain du boulodrome sis 157 route de Brie, les pavillons sis 134 et 136 rue de Cerçay et les emprises de la future venelle piétonne, suivant le plan de géomètre annexé à la présente délibération,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

30 Voix Pour, 5 Abstentions

SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : CESSIION DU TERRAIN DU BOULODROME SIS 157 ROUTE DE BRIE, DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY ET DES EMPRISES D'UNE FUTURE VENELLE PIETONNE – PARCELLES CADASTREES AV 484, AV 546 ET AV 411 - ABROGE LES DELIBERATIONS N°24.057 ET N°24.058 DU 25 JUIN 2024

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°24.057/DK du Conseil Municipal du 25 juin 2024 relative à la cession du terrain du boulodrome sis 157 route de Brie et la délibération n°24.058/DK du Conseil Municipal du 25 juin 2024 relative à la cession des pavillons sis 134 et 136 rue de Cerçay.

ARTICLE 2 : AUTORISE la cession de l'ensemble immobilier comprenant l'ancien boulodrome sis 157 route de Brie, les pavillons sis 134 et 136 rue de Cerçay, ainsi que les emprises de la future venelle piétonne, représentant une superficie globale de 4 484 m² issue du tènement foncier cadastré AV 484p, AV 546p et AV 411p suivant le plan de géomètre annexé à la présente délibération, au profit de la SCCV BRUNOY CERCAY avec faculté de substituer, au prix de 2 663 000,00 euros.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, avec faculté de substituer, à signer les promesses de vente (ou les compromis de vente) relatives à ces cessions, la vente ainsi que tous les actes y afférents et à choisir l'étude notariale en charge de ces actes.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire, avec faculté de substituer, à signer tout document relatif aux travaux de géomètre nécessaires au bornage et aux divisions parcellaires rendues nécessaires par l'opération visée.

ARTICLE 5 : DIT que les frais afférents à la rédaction et la régularisation des actes authentiques seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 6 : DIT que les recettes sont prévues au Budget communal.

ARTICLE 7 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

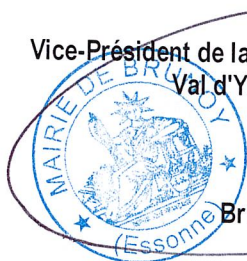
SEANCE DU 27/03/2025

OBJET : CESSION DU TERRAIN DU BOULODROME SIS 157 ROUTE DE BRIE, DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY ET DES EMPRISES D'UNE FUTURE VENELLE PIETONNE - PARCELLES CADASTREES AV 484, AV 546 ET AV 411 - ABROGE LES DELIBERATIONS N°24.057 ET N°24.058 DU 25 JUIN 2024

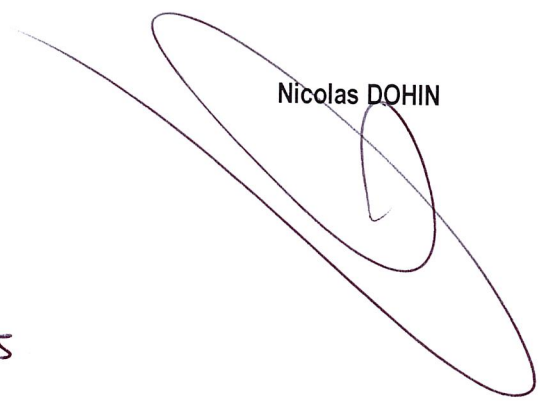
Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/03/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN


Acte publié sur le site de la Ville le : 28/03/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.018/DC

Objet de l'acte : CESSION DU TERRAIN DU BOULODROME SIS 157 ROUTE DE BRIE, DES PAVILLONS SIS 134 ET 136 RUE DE CERCAY ET DES EMPRISES D'UNE FUTURE VENELLE PIETONNE - PARCELLES CADASTREES AV 484, AV 546 ET AV 411 - ABROGE LES DELIBERATIONS N°24.057 ET N°24.058 DU 25 JUIN 2024

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 2 - Alienations

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250327-BRU_DE_24485_1-DE

Date de l'acte : 27/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24485_1

Date de réception en Préfecture : 28 mars 2025